

Règlement du concours de dessin « Dinosauriens »

Article 1

Le CBGA-Maison de la Géologie organise un concours de dessin ouvert à tous à partir de l'âge de trois ans. La participation à ce concours est gratuite.

La participation à ce concours est limitée à un dessin par personne ou par groupe constitué (à partir de deux personnes).

Article 2

Les dessins illustreront le thème « Dinosauriens ».

Article 3

Chaque dessin devra être un travail original, présenté sur tout type de support, tout format.

Toutes les techniques sont acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage, etc...

À noter au verso, ou sur fiche jointe : nom, prénom, adresse, âge, coordonnées téléphoniques et courriel (« e-mail »).

Article 4

Le concours est ouvert du 15 mai 2023 au 15 mars 2024, dernier délai pour le dépôt des œuvres sur place, à la Maison de la Géologie et du Géoparc MGG ou par courrier.

Adresse : CBGA/MGG 164 Route de la Géologie, le Clos du Vas, Commune de Puy-Saint-André 05100

Article 5

Le jury est composé d'un membre de chaque structure partenaire : CBGA/MGG, Parc National des Écrins, Mine d'Argent, Réseau NSE, les offices de tourisme.

Article 6

Catégories (3 lauréats par catégorie)

- Enfant de 3 à 6 ans
- Jeune de 7 à 10 ans
- Adolescent de 11 à 18 ans
- Adulte à partir de 19 ans

Article 7

Les trois premiers de chaque catégorie, ainsi que les lauréats des œuvres collectives recevront un prix. En contrepartie, le CBGA/MGG se réserve le droit d'exploiter les dessins primés dans le cadre de publication ou d'exposition.

Article 8

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Renseignements

Maison de la Géologie et du Géoparc MGG

164 Route de la Géologie, le Clos du Vas, Commune de Puy-Saint-André 05100

Téléphone 04 92 20 56 55

Courriel cbga@cbga.net

Site internet : cbga.net